

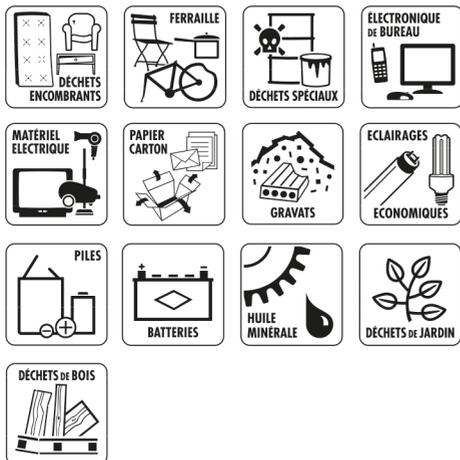
# DÉCHETS ENCOMBRANTS & SPÉCIAUX

## MOBILITRI



**IL EST INTERDIT DE DÉPOSER LES DÉCHETS ENCOMBRANTS EN BORD DE ROUTE... c'est à MOBILITRI, la déchetterie mobile, que vous devez déposer vos déchets encombrants et déchets spéciaux.**

### DÉCHETS ACCEPTÉS PAR MOBILITRI



Vous pouvez ainsi débarrasser ces déchets sans avoir à vous rendre dans un Espace de récupération (ESREC) cantonal.

**POUR OBTENIR VOTRE PASS > [www.mobilitri.ch](http://www.mobilitri.ch).**

Les personnes qui n'utilisent pas internet peuvent exceptionnellement obtenir leur Pass sur place ou en contactant MOBILITRI.

**LIEUX DE TRI >** le planning est disponible sous <https://www.mobilitri.ch/fr/lieux-de-tri>

**POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE** (attestées) **UNIQUEMENT**, possibilité de bénéficier d'une levée à domicile des encombrants volumineux en appelant Mobilitri ou en allant sur <https://www.mobilitri.ch/fr/levee-de-vos-volumineux>.

**ATTENTION >** Les levées à domicile pour les personnes qui ne sont PAS à mobilité réduite seront facturées CHF. 50.-